

CONDITIONS ET TARIFS

AU 15 OCTOBRE 2022



OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS



Banque BCP

Prix en euros (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 15/10/2022. La Banque BCP fonde sa relation clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons ou vous envoyons sur votre Messagerie Sécurisée Internet une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés ainsi que le Document d'Information Tarifaire. Dans le cas où ces derniers ne vous auraient pas encore été remis, vous pouvez vous les procurer auprès du conseiller clientèle de votre agence Banque BCP.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Banque BCP se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % au 15/10/2022). Certaines lignes sont indiquées hors taxes (HT) dans le document.

RÉALISEZ VOS OPÉRATIONS À DISTANCE SUR LE SITE OU L'APPLICATION MOBILE

Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, et où que vous soyez dans le monde, gérez vos comptes à distance en toute sécurité ! Accédez à votre espace de banque à distance sur www.banquebcp.fr depuis votre ordinateur ou depuis l'application Banque BCP sur tablette ou smartphone. L'accès à ce service est gratuit. ⁽¹⁾



La plupart des opérations courantes sont réalisables à distance : consulter ses comptes, effectuer un virement, gérer sa carte bancaire (plafonds, oppositions, verrouillages) ou même simuler un crédit personnel.

Notre guide est à votre disposition pour retrouver l'ensemble des fonctionnalités de nos services de Banque à Distance :

Téléchargez le guide
en scannant le QR code :



(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 15/10/2022 AUX PARTICULIERS

(*Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement*) Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.): BCP Net	GRATUIT (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS: BCP ALERTES	1,00 € par mois soit, pour information, 12,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	15,00 € par trimestre soit, pour information: 60,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale - à débit immédiat Carte VISA Classic - à débit différé Carte VISA Classic - à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte VISA Classic à autorisation systématique - à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : Carte VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique ⁽¹⁾	45,90 €/an 42,90 €/an 45,90 €/an 42,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	4 retraits d'espèces GRATUIT par mois. Puis 1,00 € par retrait à partir du 5 ^e .
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur compte ⁽²⁾	18,30 €/an
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : BCP Protection ⁽³⁾	1 ^{er} titulaire : 30,00 €/an 2 ^e titulaire : 22,00 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) - en agence - par Internet	6,00 €/ virement GRATUIT
Prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 €/ opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

a GLOSSAIRE

Pour les termes qui font l'objet de cet icône **a**, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) La carte visa classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(3) BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Resolution. Voir conditions générales ou notices d'informations.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs au 15/10/2022 aux particuliers	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	
Ouverture, transformation, clôture	5
Relevés de compte	5
Tenue de compte	5
Services en agence	5
Services Bancaires de base	6
Prestations de base	6
BANQUE À DISTANCE	
BCP Net	7
E-documents	7
BCP alertes	7
Libre service BCP	7
Service BCP mobile	7
Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)	7
SECUR'PASS	7
Aggrégation de comptes	7
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	8
Virement	11
Virements Hors SEPA	11
Prélèvements SEPA/TIP SEPA	11
Chèques	12
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	
Les Formules	13
Pack BCP Prestigio	16
Pack BCP Universal	16
Offre Satellis Autonomie	17
Pack BCP Jeunes 16-25 ans	17
Futéo	17
Pack Grandes Ecoles 18-26 ans	17
Pack Enseignement Supérieur 18-25 ans	17
OCF - Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité	18
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	
Commission d'intervention	19
Opérations particulières	19
Incidents de paiements	19
Plafonnements spécifiques	20
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	
Découverts et autorisations de découvert	21
Crédits à la consommation	21
Crédits immobiliers	22
Location avec Option d'Achat	22
Assurances	22
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	
Épargne bancaire	23
Gestion Privée	23
Autres services	23
Placements financiers	23
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	
OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
INFORMATIONS UTILES	
RÉSOUTRER UN LITIGE	

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture/ Clôture de compte	GRATUIT
• Désolidarisation de compte Joint	41,00 €
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Domilis) 	GRATUIT

RELEVÉS DE COMPTE

	Papier	Électronique ⁽¹⁾
• Périodicité mensuelle	GRATUIT	GRATUIT
• Autre périodicité	4,00 €/envoi avec débit à la fin de chaque mois	-
• Rédition relevé de compte au guichet	7,00 €	-
• Relevé annuel de frais 	GRATUIT	GRATUIT

TENUE DE COMPTE⁽²⁾

• Frais tenue de compte  de dépôt (hors offres groupées de service) ⁽²⁾	15,00 €/trimestre
• Frais de tenue et de gestion de compte inactif ⁽³⁾	30,00 €/ an dans la limite du solde créiteur du compte ⁽⁴⁾

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :
 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

• Changement d'adresse	GRATUIT
	Par Internet / Mobile / GAB
• Édition du RIB ou de l'IBAN	GRATUIT
	Au guichet de la Banque BCP
	3,00 €

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

• Versement d'espèces	GRATUIT
	Automate de la Banque BCP avec CB
• Retrait d'espèces	GRATUIT
	Automate avec Retrait SMS
	Au guichet de la Banque BCP
• Remise de chèque(s) ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	GRATUIT
• Retrait d'espèces avec une carte à usage unique (carte Tempo)	GRATUIT
- Dans l'agence de domiciliation	GRATUIT
- Hors agence de domiciliation Banque BCP	5,00 €/retrait

(1) Sous réserve de la souscription au service « e-Documents ».

(2) Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs des offres groupées de service, d'un compte de dépôt sans moyen de paiement, d'un compte de dépôt avec moyen de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 10 par trimestre.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créiteur.

(4) Date de valeur : J+1 jour ouvré (J = jour de comptabilisation).

(5) Délais d'indisponibilité des fonds sur compte de dépôt : 10 J ouvrés. Délai pendant lequel la Banque BCP peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. La mise à disposition des fonds ne préjuge pas du dénouement des opérations d'encaissement.

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽¹⁾

• Frais de recherche de document(s) de moins d'un an (par document)	21,00 €
• Frais de recherche de document(s) de plus d'un an (par document)	39,00 €
• Supplément par photocopie	2,00 €
• Etablissement d'attestation simple	21,00 €
• Photocopies	
Fournies à la clientèle ou pour l'administration fiscale (par feuille)	2,00 €

AUTRES SERVICES

• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	28,00 €
• Édition de la liste des opérations automatiques et récurrentes exécutées sur le compte	GRATUIT

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽²⁾

GRATUIT

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- Fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA⁽³⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la Banque BCP,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 19).

Commission d'intervention	4 € / opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20 €
---------------------------	--

PRESTATIONS DE BASE⁽⁴⁾

GRATUIT

• L'ouverture et la clôture du compte	GRATUIT
• Un changement d'adresse par an	GRATUIT
• La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire	GRATUIT
• La domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
• L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	GRATUIT
• La tenue du compte	Tarifs standards ⁽⁵⁾
• L'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarifs standards ⁽⁵⁾
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarifs standards ⁽⁵⁾
• L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT
• Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la banque	Tarifs standards ⁽⁵⁾
• La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarifs standards ⁽⁵⁾

(1) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier.

(2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Hors virement SEPA instantané.

(4) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(5) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

2 | BANQUE À DISTANCE



BCP Direct	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet ⁽¹⁾ , téléphone fixe ⁽²⁾ , téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽³⁾	
E-DOCUMENTS	GRATUIT
Service permettant d'accéder à vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance	
BCP ALERTES	1,00 € TTC / mois
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
LIBRE SERVICE BCP	GRATUIT
Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque BCP	
SERVICE BCP MOBILE (Smartphone et Tablette)	GRATUIT
SERVICE DE SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)	
- Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP (carte à puce)	GRATUIT
- Lecteur CAP (carte à puce)	20,00 € le lecteur
SECUR'PASS	GRATUIT
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.	
AGRÉGATION DE COMPTES	GRATUIT
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.	
Pilotage de la carte bancaire sur appli mobile⁽⁴⁾⁽⁵⁾	
• Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte	GRATUIT
• Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse	GRATUIT
• Consultation du code confidentiel de la carte ⁽⁶⁾	GRATUIT
• Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum) ⁽⁶⁾	GRATUIT
• Désactivation/activation des paiements à distance	GRATUIT
• Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger	GRATUIT
Mais aussi des fonctionnalités spécialement pour les parents d'enfants mineurs détenteurs d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽⁶⁾.	
• Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ⁽⁶⁾	GRATUIT
• Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ⁽⁶⁾	GRATUIT

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP Direct.

(4) Le service e-document permet de consulter, télécharger et imprimer à tout moment les documents Banque BCP (relevés, avis, courriers) depuis desktop et mobile et d'être notifié de leur arrivée (sous réserve de la disponibilité ou de l'éligibilité du document en format numérique).

(5) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



CARTES

(cotisation annuelle, hors cotisation à une offre groupée de services)

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Carte de paiement commercialisée à partir de 12 ans

• Carte VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique	42,00 €
---	---------

Cartes de paiement commercialisées dès 16 ans

Cartes (tarif annuel)	VISA Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	VISA Classic
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	45,90 €	45,90 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	42,90 €

Carte de retrait commercialisée dès 16 ans

• Carte de retrait VISA Plus	12,70 €
------------------------------	---------

(1) Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

visuels des cartes non contractuels.

Cartes de paiement commercialisées dès 18 ans

Cartes (tarif annuel)	VISA Plus Nomea ⁽¹⁾	VISA Electron ⁽²⁾ Carte de paiement à autorisation systématique ⁽³⁾	VISA Premier VISA Premier Victoria	VISA Infinite VISA Infinite Victoria
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	23,00 €	45,90 €	149,00 €	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	-	142,00 €	315,00 €

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽⁴⁾

Cartes (tarif annuel)	VISA Classic Navegador	VISA Premier Navegador	VISA Platinum Navegador
Fourniture d'une carte de débit /crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	45,90 €	142,00 €	-
Fourniture d'une carte de débit /crédit (carte de paiement internationale à débit différé)	40,60 €	137,00 €	208,00 €

À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

PAIEMENTS PAR CARTE

- Paiement par carte en euros dans la zone euro
(la carte est émise par la banque) GRATUIT
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle 2,80 %
 - Maximum de perception 7,00 €

(1) Carte uniquement commercialisée pour les personnes protégées.

(2) La carte Visa Electron n'est plus commercialisée.

(3) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(4) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétraction. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

Visuels des cartes non contractuels.

Visuels des cartes non contractuels.

RETRAITS D'ESPÈCES

Retraits en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque BCP **GRATUIT**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cartes	VISA Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique	VISA Classic ou VISA Classic Navegador	VISA Premier ou VISA Premier Navegador	VISA Infinite, ou VISA Platinum Navegador
Jusqu'à 4 retraits dans le mois	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
A partir du 5 ^e retrait dans le mois	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	1,00 €/retrait	GRATUIT
Retraits illimités dans le mois	GRATUIT si carte détenue dans le cadre d'un pack Prestigio, d'une Formule Confort, d'une formule Optimal ou de l'offre OCF			

- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Banque BCP)

GRATUIT

Retraits en devises

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

Commission proportionnelle	2,80 %
Commission fixe	3,60 €

LES AUTRES SERVICES CARTES

- Réédition/réactivation de code confidentiel 15,60 €
- Réédition/réactivation de code confidentiel (URGENT) 23,90 €
- Refabrication de carte avant échéance (sauf anomalie ou démagnétisation) 20,80 €
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement
 - au guichet de l'agence 20,80 €
 - sur internet ou applications mobiles **GRATUIT**
- Frais d'envoi de carte en recommandé 10,50 €
- Désactivation du Mode "Sans Contact" **GRATUIT**
- Blocage des moyens de paiement à distance **GRATUIT**
- Pilotage de la carte sur internet ou applications mobiles⁽¹⁾ **GRATUIT**

Services de paiements électroniques

- E-carte bleue (paiement sécurisé sur internet) 12,00 €/an
- Apple Pay **GRATUIT**
- Samsung PAY **GRATUIT**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP
 - Paiement Mobile **GRATUIT**
- Service 3D Secure⁽²⁾ (protocole sécurisé de paiement par internet) **GRATUIT**

Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé

- date d'arrêté de compte⁽³⁾ Le dernier jour du mois
- date de valeur⁽⁴⁾ Le 4 du mois suivant
- date de débit des factures⁽⁵⁾ Le 4 du mois suivant

(1) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass

(2) Sous réserve d'avoir communiqué votre numéro de téléphone mobile (hors numéro étranger) à votre agence.

(3) Date à laquelle la Banque BCP arrête le cumul des factures du client enregistrées dans leur ordre chronologique.

(4) Date de référence servant au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs.

(5) Date à laquelle la Banque BCP débite le compte du client du montant total des factures cumulées depuis le dernier débit. À cette date, le solde du compte doit être suffisamment provisionné pour permettre le débit.

VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽¹⁾ à occasionnel ou permanent **GRATUIT**
- **Service Paylib entre amis** **GRATUIT**

Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300,00 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Banque BCP

	Via Internet	Via appli mobile ou GAB	Au guichet de la Banque BCP
Virement SEPA occasionnel	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Virement SEPA permanent	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	-	GRATUIT	
Virement SEPA instantané occasionnel de 300 € à 5 000 €	-	1,00 € / opération	Prix d'un virement classique + 1,00 €
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà de 5 000 €	-	3,00 € / opération	

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Via Internet	Via appli mobile ou GAB	Au guichet de la Banque BCP
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	GRATUIT	GRATUIT	6,00 €
Virement SEPA permanent vers un autre établissement bancaire	GRATUIT	GRATUIT	6,00 €
Ajout de bénéficiaire	GRATUIT	GRATUIT	3,00 €
Suppression de bénéficiaire	GRATUIT	GRATUIT	3,00 €
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	-	GRATUIT	
Virement SEPA instantané occasionnel de 300 € à 5 000 €	-	1,00 € / opération	Prix d'un virement classique + 1,00 €
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà de 5 000 €	-	3,00 € / opération	

AUTRES OPÉRATIONS

- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort 29,20 €

VIREMENTS HORS SEPA

- Frais par virement URGENT France (hors SEPA) valeur jour (demande avant 15 h) 27,10 €

PRÉLÈVEMENTS/TIP/SEPA⁽²⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **GRATUIT**
(y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt)
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **GRATUIT**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **GRATUIT**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **GRATUIT**
- Paiement d'un TIP SEPA **GRATUIT**

(1) Émission d'un virement SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros. Comprend les pays de l'Union européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint-Marin, État du Vatican et Principauté d'Andorre.

(2) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA ci-dessus)

	Via Internet	Au guichet de la Banque BCP
Retrait du consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	GRATUIT	GRATUIT
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	GRATUIT	16,00 €
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés, par couple ICS / RUM ou ICS)	-	16,00 €

ICS (Identifiant Crédancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	GRATUIT
• Remise de chèque(s)	GRATUIT
• Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité ⁽²⁾ (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité ⁽²⁾ (voir conditions générales des comptes d'épargne)	
• Paiement d'un chèque	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier <ul style="list-style-type: none"> - Envoi par lettre recommandée - Envoi par courrier simple 	10,50 € GRATUIT
• Frais d'émission d'un chèque de banque [■] en agence	20,80 €
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois	12,50 €

La date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque BCP vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque BCP peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

• Frais d'opposition chèque(s) [■] par l'émetteur	24,00 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	27,00 €

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



LES FORMULES

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

<p>Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾</p>	 <p>VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾</p>	 <p>VISA Classic⁽³⁾ ou VISA Classic Navegador⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé⁽⁵⁾</p>
<p>Autres services inclus dans l'offre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽⁶⁾ : BCP Net* ● Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* ● Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alert SMS ● Un chéquier⁽⁷⁾⁽⁸⁾ ● Les services Eparfix ou Eparplus ● L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP* ● Tenue de compte ● Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Banque BCP et Caisse d'Epargne et 4 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Banque BCP et Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) ● Autorisation de découvert⁽⁷⁾⁽⁸⁾ 	
Formule Famille ⁽¹⁾⁽⁹⁾	<p>12,00 €/mois</p>	
Formule Individuelle ⁽¹⁾⁽¹⁰⁾	<p>9,14 €/mois</p>	
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	<p>1,00 €/mois</p>	

* Services gratuits à l'unité

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) La carte Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP Net.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(9) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾	 VISA Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽²⁾	 VISA Classic⁽³⁾ ou VISA Classic Navegador⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé⁽⁵⁾	 VISA Premier⁽⁵⁾ ou VISA Premier Navegador⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.): BCP Net* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alert SMS • Un chèquier⁽⁷⁾⁽⁸⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP* • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Banque BCP et Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Banque BCP et Caisse d'Epargne) situés en zone euro • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁷⁾⁽⁸⁾ • Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁹⁾ 		
Formule Famille⁽¹⁾⁽¹⁰⁾	14,56 €/mois	19,76 €/mois	
Formule Individuelle⁽¹⁾⁽¹¹⁾	12,66 €/mois		
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	2,00 €/mois		

* Services gratuits à l'unité

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire facturé.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes Visa Classic à débit différé et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP Net.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(9) Contrat assuré par BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

(10) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(11) Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles ⁽¹⁾					
Autres services inclus dans l'offre	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽⁶⁾ : BCP Net* • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel électronique* • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alert SMS • Un chéquier⁽⁷⁾⁽⁸⁾ • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Banque BCP* • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾ • Des virements SEPA⁽⁹⁾ instantanés (Instant Payment) sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur Compte (protection en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽¹⁰⁾ 				
Formule Famille ^{(1) (11)}	28,08 €/mois				
Formule Individuelle ^{(1) (12)}	20,80 €/mois				
Formule Individuelle Jeunes jusqu'à 28 ans	4,00 €/mois				
					35,36 €/mois
					45,76 €/mois
					26,00 €/mois
					36,30 €/mois
					6,00 €/mois
					8,00 €/mois

* Services gratuits à l'unité

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire facturé.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Les Cartes Visa Classic à débit différé, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(6) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans BCP Net.

(7) À l'exception des clients mineurs.

(8) Sous réserve d'acceptation par la Banque BCP.

(9) SEPA, voir définition en page 29.

(10) Contrat assuré par BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

(11) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(12) Si fourniture d'une 2^e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

PACK BCP PRESTIGIO

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix: 1^{er} titulaire : Carte VISA Platinum, Carte VISA Infinite, Carte VISA Infinite Victoria, Carte VISA Premier Navegador, Carte VISA Premier, Carte VISA Premier Victoria / 2^{er} titulaire : Carte VISA Infinite, Carte VISA Infinite Victoria, Carte VISA Premier Navegador, Carte VISA Premier, Carte VISA Premier Victoria, Carte VISA Classic Navegador, Carte VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiements : BCP Protection⁽¹⁾
- Assurance Protection Juridica⁽¹⁾
- Assurance Protection de votre identité⁽¹⁾
- Assurance Compte BCP Sécurité⁽²⁾
- Service E-documents
- Autorisation de découvert de 1 000 €
- 4 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium bcp), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi produit (GRATUIT hors offre groupée de services)
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- Service E-carte bleue
- Retraits illimités en dehors des distributeurs de la Banque BCP

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Prestigio avec :

	1 TITULAIRE	2 TITULAIRES avec 1* ou 2 cartes
Carte VISA Platinum	26,00 €	35,50 €
Carte VISA Infinite ou Infinite Victoria à débit différé	35,50 €	49,90 €
Carte VISA Premier ou Premier Victoria ou Premier Navegador à débit immédiat ou à débit différé	19,50 €	25,50 €
Carte VISA Infinite ou Infinite Victoria à débit différé + tout autre type de carte (hors Infinite, Infinite Victoria et Platinum)	-	39,90 €
Carte Infinite ou Infinite Victoria à débit différé + Carte VISA Platinum à débit différé	-	46,90 €
Carte VISA Premier, VISA Premier Victoria ou VISA Premier Navegador + tout autre type de carte (hors Platinum, Infinite et Infinite Victoria)	-	25,50 €
Carte VISA Platinum à débit différé + tout autre type de carte (hors Infinite, Infinite Victoria et Platinum)	-	28,50 €

* 2 titulaires/1 carte : cette offre n'est plus commercialisée

PACK BCP UNIVERSAL

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix: Carte VISA Classic, Carte VISA Classic Navegador ou Carte VISA Electron**
- Assurance Moyens de Paiements : BCP Protection⁽¹⁾
- Assurance Protection Juridica⁽¹⁾
- Assurance Protection de votre identité⁽¹⁾
- Service E-documents
- Autorisation de découvert de 300 €
- 2 transferts gratuits en France ou vers le Portugal (Millennium bcp), par an
- Commission tenue de compte
- Relevé de compte multi produit (GRATUIT hors offre groupée de services)
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- Service E-carte bleue
- En option : Assurance Compte BCP Sécurité⁽²⁾

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Universal avec :

	1 TITULAIRE	2 TITULAIRES avec 1* ou 2 cartes
Carte VISA Classic, Navegador à débit immédiat ou débit différé Carte VISA Electron ^{**} ou Classic à autorisation systématique	9,14 €	12,18 €
Option compte BCP Sécurité ⁽²⁾ (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,50 €	5,00 €

* 2 titulaires/1 carte : cette offre n'est plus commercialisée / **La carte VISA Electron n'est plus commercialisée

(1) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A., entreprise régie par le code des assurances.

OFFRE SATELLIS AUTONOMIE

3,30 € / mois

Offre de services réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant:

- Un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement BCP Protection⁽¹⁾)
- Service E-documents
- Service opposition⁽¹⁾
- Satellis Assurance⁽¹⁾
- Service d'épargne automatique

L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

PACK BCP JEUNES 16-25 ANS

Offre groupée de services comprenant :

- Une carte bancaire au choix : Carte VISA Classic, Carte VISA Classic Navegador, Carte VISA Electron** et Carte VISA Plus
- Assurance Protection de Votre Identité⁽¹⁾
- Service E-documents
- Autorisation de découvert de 150 €*
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)
- En option l'assurance moyens de paiement : Assurance BCP Protection⁽¹⁾

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Jeunes 16-25 ans

	De 16 à 18 ans	+ 18 ans
VISA Classic à contrôle de solde systématique, Carte de retrait VISA Plus	GRATUIT	2,00 €
VISA Classic, VISA Classic Navegador, VISA Electron **	NON ÉLIGIBLE	2,00 €
Option Assurance BCP Protection ⁽¹⁾ (Cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	2,00 €	

*Aucune autorisation de découvert pour le client âgé de moins de 18 ans.

**La carte VISA Electron n'est plus commercialisée

PACK GRANDES ECOLES 18-26 ANS

5,00 € / mois

Offre groupée de services comprenant :

- Carte VISA Premier Victoria ou VISA Premier
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection⁽¹⁾
- Assurance Protection Juridica⁽¹⁾
- Assurance Protection de Votre Identité⁽¹⁾
- Sécur'Média (Formule 1 Individuelle de l'assurance casse/vol téléphone mobile)⁽²⁾
- Service E-documents
- Retraits déplacés à l'international
- Autorisation de découvert autorisé de 1000 €
- BCP Net et BCP Mobile

PACK ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 18-25 ANS

3,00 € / mois

Offre groupée de services comprenant :

- Carte VISA Classic
- Assurance Moyens de Paiement : BCP Protection⁽¹⁾
- Assurance Protection Juridica⁽¹⁾
- Assurance Protection de Votre Identité⁽¹⁾
- Sécur'Média (Formule 1 Individuelle de l'assurance casse/vol téléphone mobile)⁽²⁾
- Service E-documents
- 4 Retraits déplacés à l'international / mois
- Autorisation de découvert autorisé de 300 €
- BCP Net et BCP Mobile

(1) Contrat assuré par Axa France IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Dans le cadre des offres « Pack Enseignement Supérieur » et « Pack Grandes Ecoles » la Banque BCP prend à sa charge le règlement de la cotisation d'assurance BPCE SECUR'MEDIA. Il est précisé que le montant de la cotisation sera prélevé par BPCE Assurances sur le compte du client avec ce type de pack. Le montant de la cotisation d'assurance sera ensuite crédité par la Banque BCP sur le compte du client dans la limite d'un plafond annuel de 42,60 € correspondant à la cotisation annuelle de la formule F1 Individuelle du contrat SECUR'MEDIA au 01/01/2017. Si le client souhaite souscrire une autre formule d'assurance SECUR'MEDIA, la différence de montant entre la cotisation choisie et le montant de la formule F1 Individuelle demeurerà sa charge.

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : VISA Electron* ou Carte Visa Classic à Autorisation Systématique pour les offres souscrites à compter du 01/01/2021⁽¹⁾
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein de la Banque BCP
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

3,00 €/mois
soit
36,00 €/an

**La carte VISA Electron n'est plus commercialisée.*

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier 4 €/opération et 16,50 €/mois
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽³⁾ 16,50 €/mois
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, TIP SEPA et télérèglement.
- Découvert négocié dégressif -Taux débiteur Nous consulter

OFFRE N'ETANT PLUS COMMERCIALISÉE

FUTÉO (*Cette offre n'est plus commercialisée*) 2,00 €/mois

Offre groupée de services comprenant :

- Compte de dépôt
- Carte VISA Electron *
- Service E-documents
- Découvert à 0% jusqu'à 100 €
- BCP Net (service de banque à distance) et BCP Mobile (GRATUIT hors offre groupée de services)

**La carte VISA Electron n'est plus commercialisée*

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition.

5 | IRRÉGULARITÉES ET INCIDENTS



Incidents de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement d'une autorisation de découvert).

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 18 et 20). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 6).

• Commission d'intervention (par opération)	8,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	80,00 €
• Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
- Par opération	4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	16,50 €
relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte	
• Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF:	
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	25,00 €
relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte	
• Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base:	
- Par opération	4,00 €
- Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteurs ⁽¹⁾ 	10 % du montant de la saisie dans la limite d'un plafond de 100,00 €
• Frais par Saisies-attribution  / Frais par Saisies conservatoires	115,00 € ⁽¹⁾
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) ⁽²⁾ 	25,00 €
• Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé (envoi en LRAR)	25,00 €
• Lettre de clôture juridique	38,00 €

BON À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^e courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créiteur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENTS

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾ :	
- Chèque inférieur ou égal à 50 €	22,00 €/rejet
- Chèque supérieur à 50 €	42,00 €/rejet
Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €	

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(2) Frais de Poste inclus

Rejet de chèque

Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend: les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	36,00 €
• Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction	25,00 €
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté  (maximum 1 par jour)	14,00 €
• Avis de sort sur chèque	10,00 €
• Chèque rejeté pour autre motif que sans provision	17,00 €
• Chèque revenu impayé (sauf sans provision)	24,00 €
• Récupération de valeur en situation de rejet	38,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)	14,00 €
• Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision ⁽¹⁾	Montant de l'opération
- Prélèvement inférieur à 20 €	12,00 €/rejet
- Prélèvement supérieur ou égal à 20 € ⁽²⁾	40,00 €
• Frais dans la limite d'un plafond journalier de	Montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- Si montant de l'opération inférieur à 20 €	6,00 € par rejet ⁽³⁾
- Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	16,50 €/mois ⁽³⁾⁽⁴⁾
Frais dans la limite d'un plafond de	

Les clients dont le dossier a été jugé recevable par la commission de surendettement sont exonérés de frais de rejet de prélèvement (art. L722-12 du code de la consommation).

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Rejet de virement

• Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	GRATUIT
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	GRATUIT
Ces montants forfaitaires comprennent: les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation	
• Frais par virement occasionnel incomplet	14,00 €
(coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	GRATUIT
• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	22,00 €
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	50,00 €
• Capture dans un DAB d'une banque autre que la Banque BCP suite à 3 codes erronés	74,00 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽⁴⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF	Plafonnement de 16,50 €/mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽⁴⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement de 25,00 €/mois

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Impôts de bourse éventuellement applicables en sus.

(3) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

6 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (non compris dans le TAEG) 4,00 €/trimestre

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

Non compris dans le TAEG ¹, s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT ⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanent
- Intérêts débiteurs ² au taux de TBB⁽³⁾ ⁴
- Frais de gestion 13,00 €/an
- Frais de dossier ou renouvellement 38,00 €⁽²⁾

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur ² de 14,15 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 18,28 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT ⁽¹⁾

- Découvert non autorisé ⁽²⁾
 - Intérêts débiteurs au taux de Taux de l'usure
- Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu
- Autres services
 - Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini) voir ci-dessous :
 - Exonération des intérêts débiteurs 3,50 €/mois dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €
 - Exonération des intérêts débiteurs 6,60 €/mois dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €

CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽¹⁾⁽⁵⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE NAVEGADOR

Navegador est un produit de BPCE Financement⁽⁶⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.

PRÊTS PERSONNELS

- Taux débiteur Nous consulter
- Frais de dossier (% du montant emprunté) 1,00 %

AUTRES SERVICES

- Rédition de tableau d'amortissement GRATUIT
- Mainlevée de garanties 28,00 €
- Information annuelle aux cautions (par lettre) GRATUIT

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque BCP, prêteur.

(2) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(3) Taux débiteur plafonné au taux d'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant un ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(6) BPCE Financement, Société Anonyme au capital de 73 801 950 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n°439 869 587 et ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS CEDEX 13. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

• Frais de dossier (% du montant emprunté)	1,00 %
- Minimum	550,00 €
• Frais de dossier financement au Portugal (% du montant emprunté)	1,00 %
- Minimum	550,00 €
• Frais de désistement (% du montant du prêt)	0,75 %
- Maximum	162,00 €
• Assurance des emprunteurs	Nous consulter

PRESTATIONS DIVERSES

• Simulation de décompte de remboursement anticipé	GRATUIT
• Réédition de tableau d'amortissement	57,00 €
• Frais de modification d'un prêt en cours sans avenant (changement de date ou de compte de prélèvement)	150,00 €
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	300,00 €
• Frais de demande de mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement, de greffe, de notaire, ...)	54,00 €
• Frais de mainlevée autres garanties	28,00 €
• Information annuelle aux cautionnés (par lettre)	GRATUIT
• Frais pour caution délivrée (% par an)	2,05 %
- Minimum	39,00 €
• Caution nécessitant un acte spécial	115,00 €
• Mise en jeu des cautions émises (par caution)	75,00 €
• Renégociation du contrat de prêt (% du capital dû)	1 %
- Minimum	200,00 €
• Frais d'acte de nantissement financier	
- Sur produit Banque BCP	51,00 €
- Hors produit Banque BCP	205,00 €
• Frais d'hypothèque sans prêt	105,00 €
• Frais de mise en jeu de garanties (+ frais réels)	38,00 €
• Opposition/Subrogation à une compagnie d'assurances	56,00 €

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT⁽²⁾

Nous consulter

Cette Offre est proposée par Capitole Finance-Tofinso intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease⁽³⁾.

• Location Longue Durée ⁽⁴⁾
Nous consulter

Nous consulter

ASSURANCES⁽⁵⁾

• Assurance des emprunteurs
Nous consulter

Nous consulter

L'assurance Emprunteur est liée au crédit: la banque peut en faire une condition d'octroi du crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁶⁾.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque BCP, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Offre réservée aux clients de la Banque BCP, accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par la bailleur BPCE Lease.

(3) BPCE Lease, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 267 242 320 Euros, immatriculée RCS Paris B 379 155 369. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris. N°ORIAS : 07 029 339. Offre réservée aux clients particuliers de la Banque BCP après acceptation du dossier par BPCE Lease et après expiration du délai légal de rétractation. Capitole Finance - Tofinso, société anonyme au capital de 32 293 310 euros, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08040602 située 2839, La Lauragaise - BP 28208 - 31682 Labège Cedex, RCS Toulouse 433 952 918 - intermédiaire de crédit commercialisant la location avec option d'achat à titre non exclusif pour le compte de BPCE Lease.

(4) La Location Longue Durée est un produit de BPCE Personal Car Lease - Société anonyme au capital de 8 000 000 euros - Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France 440 330 876 RCS Paris - TVA : FR 80 440 330 876 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, N° ORIAS : 07 032 449.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le **CLIENT** est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE

TRANSFERTS DE COMPTE

- Transfert PEL / CEL / PEP vers une autre banque 100,00€

AUTRES SERVICES

- Ouverture/Clôture GRATUIT
- Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne 10 jours ouvrés
- Émission d'un chèque de banque sur Livret 20,00€
- Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret 6,00€
- Frais de tenue de Compte Sur Livret inactif⁽¹⁾⁽²⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) 30,00€
- Attestation des avoirs 30,00€

GESTION PRIVÉE

- Le conseil en gestion de patrimoine Nous consulter
- La gestion sous mandat Nous consulter

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique 8,16€/an

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre. La Banque BCP propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque BCP peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Portefeuille (compte-titres, PEA)⁽³⁾

- Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille selon le barème GRATUIT

FRAIS SUR ORDRES DE BOURSE ACTIONS⁽⁴⁾/OBLIGATIONS /OPCVM

Opération ferme sur le marché au comptant	Par Internet	Par téléphone	En Agence
- Taux de courtage	0,35 %	1,20 %	1,20 %
- Ordre non exécuté	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
- Ordre annulé	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

- Négociation sur bourse étrangère Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Impôts de bourse éventuellement applicables en sus.

(4) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au 31/12 de chaque année, calculée par tranche, en fonction du barème indiqué.

Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)

Souscriptions⁽¹⁾

• Souscription OPC du groupe BPCE	Nous consulter
• Souscription OPC autres réseaux	30,00 €

Rachats

• Rachat OPC groupe BPCE hors FCP garanti ou à promesse	GRATUIT
• Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
• Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter

LES AUTRES OPÉRATIONS

• Attestation de plus-values (sur IFU)	GRATUIT
• Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	GRATUIT
• Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	18,00 €
• Relevé ponctuel de portefeuille simple	8,00 €

Dépôt de titres non cotés

• Frais de constitution de dossier	inclus dans les droits de garde
• Acte de gestion	inclus dans les droits de garde
(opération sur titre, détachement, dividendes...)	
• Frais de transaction	1,20% du montant

Transfert total ou partiel de compte-titres (y compris PEA)

• vers un autre établissement	Dans la limite d'un plafond de 150,00 €
- titres cotés	15,00 €/ligne
- titres non cotés	50,00 €/ligne

8 | ASSURANCE ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

ASSURANCES POUR VOUS ET VOS PROCHES

• Garantie Santé ⁽²⁾	Nous consulter
• Garanties des Accidents de la Vie ⁽²⁾	Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.	
• Prévoyance Décès	Nous consulter
• SÉCUR' Famille 2 ⁽⁴⁾	Nous consulter
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.	
• SÉCUR' Urgence ⁽⁵⁾	Nous consulter
Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix	
• SÉCUR' Obsèque ⁽⁶⁾	Nous consulter

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Assurance Protection Juridica (par compte courant) ⁽³⁾	18,00 €/an
• Protection juridique	Nous consulter

Contrat qui propose une assistance juridique, à travers une de plateforme de juristes professionnels, pour apporter des conseils et un accompagnement au client en cas de litige.

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque BCP.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France –75641 Paris CEDEX 13

(3) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie Entreprise régie par le Code des Assurances.

(6) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances.

ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT

- Assurance sur Compte⁽¹⁾ Nous consulter
Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- BCP Protections⁽²⁾
 - 1^{er} titulaire 30,00 €/an
 - 2^e titulaire 22,00 €/an

ASSURANCES POUR VOS BIENS

- Assurance Automobile⁽³⁾ Nous consulter
- Assurance 2-roues⁽³⁾ Nous consulter
- Assurance Multirisques Habitation⁽³⁾ Nous consulter
- Télésurveillance⁽⁴⁾ Nous consulter
- SÉCUR' Média : assurance qui protège les équipements multimédia portables de l'assuré mais également de toute sa famille (uniquement conjoint et enfants mineurs).

SÉCUR'Média Individuelle⁽³⁾

- Formule 1 Nous consulter
- Formule 2 Nous consulter

SÉCUR'Média Famille⁽³⁾⁽⁵⁾

- Formule 1 Nous consulter
- Formule 2 Nous consulter

AUTRE ASSURANCE

- Assurance Protection de votre identité⁽⁶⁾ 18,00 €/an
- Assurance Compte BCP Sécurité (par titulaire)⁽⁷⁾ 30,00 €/an

Tarif en vigueur au 01/01/2022.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(2) BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Voir conditions générales ou notices d'informations.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France -75641 Paris CEDEX 13.
(4) Télésurveillance proposée par la Banque BCP est une prestation de télésurveillance réalisée par IMA Protect, marque commerciale d'Inter Mutualités Téléassistance, 10 rue Henri Pichérit, BP 52347, 44323 Nantes cedex 3. S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422715458 RCS Nantes - Autorisations CNAPS n° AUT-044-2112-10-09 - 20130351265 et AUT-049-2112-11-18- 20130357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

(5) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e)), ou personne liée par un pacte civil de solidarité et aux enfants de moins de 25 ans ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

(6) Le contrat "BCP JURIDICA" N° 5 521 388 704 est souscrit auprès de JURIDICA - Société Anonyme au capital de 14.627.854,68 - 572 079 150 R.C.S. Versailles - 1, Place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

(7) Compte BCP Sécurité souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. - 18/20, rue Clément Bayard, 92300 Levallois-Perret - Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 32.300.047 Euros - RCS Nanterre 351 392 543 00069 - code APE 6511 Z. Relève du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

9 | AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE



FRAIS DE SUCCESSION EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

• Frais d'ouverture de dossier de succession pour dossier simple	
≤ 20 000 € d'actifs successoraux	
- En % des actifs successoraux	1,00 %
- Minimum de perception	70,00 €
- Maximum de perception	350,00 €
• Frais d'ouverture de dossier de succession pour dossier complexe	
≤ 20 000 € d'actifs successoraux	
- En % des actifs successoraux	1,30 %
- Minimum de perception	150,00 €
- Maximum de perception	750,00 €
• Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture de la succession >1 an	100,00 €

10 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽²⁾



OPTION INTERNATIONALE⁽³⁾

	FORMULE 1 : VOYAGE		FORMULE 2 : SÉJOUR		FORMULE 3 : SÉJOUR +	
	ZONE EURO	HORS ZONE EURO	ZONE EURO	HORS ZONE EURO	ZONE EURO	HORS ZONE EURO
• Retraits par carte	Illimités ⁽⁶⁾	3/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁶⁾	4/mois ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
• Paiements par carte	Illimités ⁽⁶⁾	10/mois	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁶⁾
• Virements	Illimités ⁽⁸⁾	-	Illimités ⁽⁸⁾	1/mois ⁽⁷⁾	Illimités ⁽⁸⁾	1/mois ⁽⁷⁾
• Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
• Engagement	1 mois ⁽⁴⁾		2 mois ⁽⁴⁾		2 mois ⁽⁴⁾	

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾

Se reporter à la page 10 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

(1) Aucun frais de succession pour les mineurs.

(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 29).

(3) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(4) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(5) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(6) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(7) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(8) Virements SEPA gratuits et illimités sur BCP Net.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

• Commission de service	0,10 % du montant
- Minimum de perception	28,00 €
- Maximum de perception	112,00 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

En devises

• Commission de service	
- Remise chèque en euros payable dans l'U.E. en «crédit Sauf Bonne Fin»	20,00 €
- Remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en «crédit Sauf Bonne Fin »	39,40 €
- Maximum de perception	328,00 €
+ frais de change si compte différent de la devise du chèque (quel que soit le pays).	

VIREMENTS INTERNATIONAUX

• Frais d'intervention (par opération)	26,00 €
• Confirmation d'émission de virement (par opération)	16,00 €

ÉMISSIONS D'UN VIREMENT NON SEPA

• Virement en euros ou en devises si compte en euros et transferts en devises

+ frais de change (quel que soit le pays)	
- Première tranche de 75 000 €	0,10 % du montant
- Minimum	20,00 €
- Maximum	41,00 €
- Au-delà de 75 000 €	0,05 % du montant
- Maximum	110,00 €

• Rejet réalisé par la banque du bénéficiaire

• Frais de SWIFT	25,00 €
• Frais du correspondant	25,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

• Frais du correspondant	25,00 €
• En provenance de l'EEE (Espace Economique Européen) en euros ≤ 50 000 €	GRATUIT
• En provenance de l'EEE > 50 000 €, hors EEE (quel que soit le montant), en devises	
+ frais de change si compte différent de la devise du virement (quel que soit le pays)	
- Première tranche de 75 000 €	0,10 % du montant
- Minimum	20,00 €
- Maximum	110,00 €
- Au-delà de 75 000 €	0,05 % du montant
• Commission pour BIC et/ou IBAN manquant ou erroné	14,00 €

(1) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en «crédit Sauf Bonne Fin» : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en «crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Banque BCP.

11 | INFORMATIONS UTILES



ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽¹⁾⁽²⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE / VOL : 08 92 70 57 05⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Banque BCP ou contactez le Centre d'Opposition.

CONTESTATION / FRAUDE : 09 69 36 09 02⁽¹⁾

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 8h00 à 22h00).

NOS PARTENAIRES

AXA France

Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 214 799 030,00 € - Entreprise régie par le code des assurances - 722 057 460 RCS Paris - siège social: 313 Terrasses de l'Arche - 92000 Nanterre.

BPCE ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13 - France.

BPCE FINANCEMENT

Au capital de 73 801 950 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - 439 869 587 RCS Paris - Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

CAPITOLE FINANCE-TOFINSO

Intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease - BPCE LEASE Société Anonyme au capital de 354 096 074 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13 - 379 155 369 RCS de Paris.

CNP ASSURANCES

Bailleur, Société Anonyme au capital de 354 096 074 €. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - 379 155 369 RCS Paris - intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 029 339

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes cedex 3 - S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 7 000 000 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - 481 511 632 RCS Niort tél. : +33 5 49 75 75 75 - Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 -79033 Niort Cedex 9.

IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION

Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 32300047,00 €, siège social : est situé au 18, rue Clement Bayard, 92300 Levallois-Perret - 351392543 RCS Paris.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros. RCS Paris - n° 493 455 042. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

12 | RÉSOUDRE UN LITIGE



LA BANQUE BCP : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- > En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **Votre conseiller en agence est votre interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- > Vous pouvez également écrire au Service Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR ÉCRIT

Banque BCP
Service Qualité et Satisfaction Client
16, rue Hérod,
75001 Paris

PAR INTERNET

www.banquebcp.fr⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque BCP vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Prix d'un appel local depuis un poste fixe

(2) L'accès au site banquebcp.fr est gratuit hors coût de connexion selon fournisseur d'accès Internet.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION: VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Qualité et Satisfaction Client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

> **Le médiateur de la Banque BCP**, pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-banquebcp.fr	Monsieur le Médiateur de la Banque BCP, TSA 31359 75621 Paris Cedex

> **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

> **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges liés ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller.



Banque BCP

www.banquebcp.fr



BANQUE BCP, SAS à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 180 699 790 euros. Siège social : 16, rue Hérold - 75001 PARIS - N° 433 961 174 RCS PARIS - N° identification TVA FR 71 433 961 174. Intermédiaire d'assurance, immatriclé à l'Orias sous le N° 07 002 041 - site web ORIAS : www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - site web ACPR : acpr.banque-france.fr. Carte professionnelle de Transactions sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 7501 2017 000 021 774.